



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 73508

## Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur la lutte contre le commerce illicite du tabac. Le commerce illicite du tabac - en y incluant la contrefaçon, la contrebande, et l'achat de cigarettes à l'étranger - représente un marché évalué à environ 4 milliards d'euros dans notre pays. Il voudrait savoir quelles mesures conformes au principe européen de libre-circulation des marchandises pourraient être mises en œuvre afin d'endiguer ce fléau, tout en poursuivant l'objectif de réduction du tabagisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73508

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2015](#), page 832

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)